

que nous soyons tous Américains, et faites-nous le discours que vous direz alors. »

Mgr Ireland répondit par une protestation d'adhésion pleine et entière au Souverain-Pontife, à sa primauté, à ses infaillibles enseignements et aux directions pontificales. Le prélat parlait lentement, posément, montrant qu'il avait conscience de la gravité de l'interrogation et de la réponse. C'était une véritable profession de foi qu'il faisait devant toute la cour romaine, et si elle n'était point scellée par le serment, elle en avait toute la solennité.

Le pape avait encore une autre question à poser :

« Mais que direz-vous de Rome ! »

Mgr Ireland fit alors une seconde profession de foi très explicite en faveur de l'indépendance et de la liberté du Saint-Siège dans sa ville de Rome, la déduisant théologiquement de sa dignité de pontife suprême, qui ne peut supporter dans sa ville aucune autorité capable de mettre obstacle à son influence et à son action.

Un murmure approbateur accueillit ces déclarations. Mgr Ireland eut alors un beau mouvement d'éloquence :

« Oui, Très Saint-Père, nous aimons, estimons, vénérons Léon XIII parce qu'il est un martyr, le martyr de la liberté et des droits imprescriptibles du Saint-Siège. »

Le pape conclut par ces paroles :

« Malgré tout, il y a encore en Amérique bien des préjugés contre nous, et nous comptons sur vous pour les dissiper avec l'aide de Dieu. »

— A l'occasion de la succession au trône de Victor-Emmanuel III, les bruits de conciliation ont recommencé à courir avec une grande insistance et ont trouvé écho jusque dans des journaux catholiques. Le Souverain-Pontife y a répondu de deux manières.

Un communiqué à l'*Osservatore Romano*, par conséquent officiel, indiquait le véritable sens des dispenses que le pape avait cru devoir, dans sa sagesse, accorder pour les funérailles du roi Humbert. Le pape, se basant sur la manifestation des sentiments religieux d'Humbert, avait toléré qu'on lui fit des funérailles religieuses qui eussent une certaine pompe. Cette pompe cependant fut bien relative, car le défunt roi n'avait pour l'accompagner à sa dernière demeure que des prêtres payés à raison de cent francs l'un, et l'archevêque de Gênes, apparenté de loin à la famille royale, ce qui expliquait son intervention.

[E

, 22 août 1900.
n cercle dans sa
achim, qui est sa
ntife s'entretient
que qui ont eu
conversation sur
aits saillants qui
e. Le cercle de

de trois évêques
he pour faire leur
nencé par relever
ennel que lui en
ux, n'a point erre
onstant et inviola-
lui avait envoyée
t la réponse qu'il
loges qu'il donnait
êques maronites à
ment la lettre pour
moyen-âge, quand
e, et quand le pape
ue de sa bienveil-
es ordres pour que
lé aux frais de la
nite enverra deux

s Maronites ; après
eland sur la foi des

Saint-Paul ce que
demande d'ordre
le l'attachement des
III.

crit le pape, et vous
Voyons, supposons